

L'an deux mille seize, le dix novembre, le Conseil Municipal de la Commune de LA FLACHERE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Brigitte SORREL, Maire.

PRESENTS : MOREAU, SOUTON, SORREL, DUFAYARD, LOCATELLI, ARRIBERT, ROCHAS, PELLOUX

ABSENTS : REYMOND,

Madame SOUTON a été élue secrétaire.

Mme le Maire précise à l'assemblée qu'il y a lieu de rajouter à l'ordre du jour : Travaux d'assainissement à venir

## **Compte-rendu du Conseil Municipal du 10 Novembre 2016**

---

---

### **APPROBATION DES COMPTES-RENDUS**

Le compte rendu du 27 Septembre 2016 a quelques modifications à faire et sera signé lors de la prochaine réunion.

### **RENOUVELLEMENT CONTRAT CHENIL SERVICE**

Mme Le Maire rappelle à l'assemblée le contrat avec Chenil Service au Versoud qui se termine en fin d'année. Elle propose sa reconduction pour l'année à venir.

Après délibération, les membres présents à l'unanimité décident la reconduction du contrat.

### **DEMANDE SUBVENTION TRAVAUX DE LA CURE**

Mme Le Maire rappelle, le coût des travaux pour la réhabilitation de la Cure soit : 516 840€ TTC, aménagements extérieurs compris. Elle demande l'autorisation de réaliser des dossiers de demande de subvention auprès des services de la préfecture concernant la DETR et DSIPL.

Après délibération, l'assemblée autorise Mme Le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès des services concernés pour l'obtention d'une subvention.

### **PLU COMMUNAL COMPETENCE CCPG**

Après délibération, le Conseil Municipal souhaite s'opposer au transfert automatique de la compétence PLU à la communauté du pays du Grésivaudan, une délibération sera prise en ce sens à compter du 26 décembre 2016 et au plus tard le 26 Mars 2017.

### **REVALORISATION IAT**

Madame le Maire demande à l'assemblée de statuer sur l'attribution de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T.), selon le décret n°2010-761 du 8 juillet 2010.

Montant de référence 449.29 € (au 01.07.2010) pour les filières techniques et administratives, agents de catégorie C. Cette indemnité est attribuée au prorata du temps de travail de l'agent et affectés au coefficient multiplicateur d'ajustement.

Elle propose à l'assemblée de revaloriser ce coefficient pour l'ensemble du personnel communal, comme suit :

#### **Personnel Administratif :**

A.OGE (indice 3.3) soit **635 €**

#### **Personnel Technique (agent d'entretien) :**

V. BELLEMAIN (indice 3.2) soit **205 €**

#### **Personnel Technique (espaces verts) :**

J. BENVENUTO (indice 3.3) soit **741 €**

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve cette décision.

### **DEMANDE DE SUBVENTION : RENOVATION MAIRIE**

Mme Le Maire précise à l'assemblée que nous sommes en possession des devis correspondants au remplacement des fenêtres et des radiateurs, ainsi que la réalisation de l'isolation pour un coût global de 24 430 € HT.

A cet effet et aux fins de financement, Mme Le Maire souhaite effectuer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

L'assemblée à l'unanimité donne son accord et charge Mme Le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

### **CANDIDATURE REPRISE DU COMMERCE LE P'TIT VERGER**

Suite à l'annonce passée à ce jour, 3 candidatures ont été reçues. Les candidats ont été rencontrés, les CV ont été présentés à l'assemblée ainsi que leurs lettres de motivation.

Après débat, c'est la candidature de Mr et Mme DETRAZ qui a été retenue.

L'assemblée charge Mme Le Maire de signer et faire les documents concernés.

### **TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT**

Mme Le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de la préparation et de l'étude du dossier d'appel d'offres avec le bureau d'étude MTM Infra pour les prochains travaux d'assainissement concernant les voies adjacentes à la rue des Bassins, le Boissieu et la voie du Tram.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité et décide :

- D'autoriser Mme Le Maire à effectuer les démarches nécessaires quant à la préparation et à l'étude du dossier d'appel d'offre avec le bureau d'étude MTM Infra